

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres reçues_CNAM FG 16 \(2\)](#)[Item](#)[J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 17 mai 1874](#)

J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 17 mai 1874

Auteur·e : Taupier, J.

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (2)

Collation 5 p. (6r, 7v, 8r, 9v, 10r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Taupier, J. J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 17 mai 1874, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 16 (2)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52545>

Copier

Présentation

Auteur·e [Taupier, J.](#)

Date de rédaction [17 mai 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieu de destination 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Taupier, J.](#)

Description

Résumé Taupier envoie à Godin un travail intitulé « Étude des prix et conditions du nouveau tarif de 1874. Appréciation », daté du 17 mars 1874, copié à la suite de la

lettre.

NotesLieu de destination : la lettre est probablement envoyée au 28, rue des Réservoirs à Versailles, où Godin séjourne pendant les sessions de l'Assemblée nationale dont il est l'un des députés.

SupportUn passage du texte de l'étude jointe à la lettre est manuscrit à la mine de plomb par-dessus l'encre de la copie.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Paris, le 17 Mai 1844.

Monsieur Lodin

Je vous prie de m'envoyer la somme de 100 francs par mandat sur la caisse des matières premières, d'après l'engagement pris l'année 1843 avec ceux de 1844 et de la somme de 100 francs par mandat sur la caisse des matières premières.

Conformément à vos ordres, j'ai le honneur de vous adresser sous ce pli le travail que vous avez bien voulu me commander d'exécuter.

Puisse-t-il être tel que vous en ferez le désir !
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon entier et respectueux dévouement.

J. Cauprieux

1843	100	100	100	100	100
1844	100	100	100	100	100
1845	100	100	100	100	100
1846	100	100	100	100	100
1847	100	100	100	100	100
1848	100	100	100	100	100
1849	100	100	100	100	100
1850	100	100	100	100	100
1851	100	100	100	100	100
1852	100	100	100	100	100
1853	100	100	100	100	100
1854	100	100	100	100	100
1855	100	100	100	100	100
1856	100	100	100	100	100
1857	100	100	100	100	100
1858	100	100	100	100	100
1859	100	100	100	100	100
1860	100	100	100	100	100
1861	100	100	100	100	100
1862	100	100	100	100	100
1863	100	100	100	100	100
1864	100	100	100	100	100
1865	100	100	100	100	100
1866	100	100	100	100	100
1867	100	100	100	100	100
1868	100	100	100	100	100
1869	100	100	100	100	100
1870	100	100	100	100	100
1871	100	100	100	100	100
1872	100	100	100	100	100
1873	100	100	100	100	100
1874	100	100	100	100	100
1875	100	100	100	100	100
1876	100	100	100	100	100
1877	100	100	100	100	100
1878	100	100	100	100	100
1879	100	100	100	100	100
1880	100	100	100	100	100
1881	100	100	100	100	100
1882	100	100	100	100	100
1883	100	100	100	100	100
1884	100	100	100	100	100
1885	100	100	100	100	100
1886	100	100	100	100	100
1887	100	100	100	100	100
1888	100	100	100	100	100
1889	100	100	100	100	100
1890	100	100	100	100	100
1891	100	100	100	100	100
1892	100	100	100	100	100
1893	100	100	100	100	100
1894	100	100	100	100	100
1895	100	100	100	100	100
1896	100	100	100	100	100
1897	100	100	100	100	100
1898	100	100	100	100	100
1899	100	100	100	100	100
1900	100	100	100	100	100

et Rep. 10 284368.00

7

Etude des prix et Conditions du nouveau tarif de 1874 — Appréciation. —

Pour établir la justification des nouveaux prix, remises sur les livraisons faites, les bonifications sur les chiffres d'affaires à la fin de 1874, qui sont basés au principe et surtout sur la hausse des matières premières, il faut comparer les prix constants de 1873 avec ceux de 1874 et en tirer la déduction que comporte la comparaison.

Ainsi, le prix de revient d'un produit se compose :

- 1^o Du Coût des matières premières,
- 2^o Des Salaires payés,
- 3^o Des Frais généraux.

Donc, en calculant la distribution qui s'est produite sur ces trois catégories, on aura la répartition totale du prix de revient, que l'on pourra ensuite comparer avec la différence entre les tarifs des deux années.

	Employés	1 ^{re} Matières premières			
Fonte moulée	44 59 tonnes à 181 90 la tonne	54 844 092.10	148 79 la tonne	663 454.60	
Fer	46 024 Kilos	42.54 p. 100	19 678.60	36.03 la tonne	16 582.45
Boîte	51 367 "	52.03 "	26 726.25	61.24 "	31 441.74
Livre	15 821 "	129.49 "	20 486.60	128.22 "	20 285.68
Lince	3 512 "	39.93 "	14 02.34	39.93 "	14 02.34
Fonte malléable	7 454 "	34.68 "	2 585.05	34.68 "	2 585.05
Acier	18 436 80 "	49.59 p. 100	9 017 4.60	41.54 p. 100	7 658 6.25
Charbon	2 107 115 "	33.67 "	70 944.46	30.91 "	65 130.25
Paille	142 000 "	31.80 "	45 47.40	4.96 "	7 092.80

A Reporter 1 047 637.40 88 4562.03

H. S. H. P.

Report 1047637.⁴⁰884562.⁰³

Les autres matières non dénommées,
les outils spéciaux, etc. sont entrées dans la
fabrication pour

82951.⁸⁹

5% de diminution subie par ces articles

78804.³⁰

Le qui, pour 4459 tonnes de fonte moulée, donne — 1150529.²⁹
ou à la tonne de fonte employée — 258.⁵⁵

963366.³³216.⁰⁵2^e Salaires.

Il a été payé, pour 1873, en Salaires et appointements, en ce
qui concerne la fabrication, 944112 f. 65, soit, pour 4459 tonnes de fonte moulée, une
tonne de 211 f. 73 la tonne.

En 1874, pour les 4 premiers mois, on a payé 258147.⁸⁰

voyageurs

10400.⁰⁰ Soit

en total, 268547.⁸⁰, pour 1213 tonnes de fonte moulée; le qui porte la
tonne à 221 f. 39.

Si on prend le chiffre monté en 1873, soit 4459 tonnes à 221.³⁹, on trouve
987169 f. 01, qu'on doit dépenser en 1874 pour la même fabrication.

Tableau indiquant sur quels ateliers porte l'augmentation.

	1873		1874	
	Salaires payés pour 4459 tonnes	Moyenne par tonne	Salaires payés pour 1213 tonnes	Moyenne par tonne
Fonderie	461329. ⁵⁰	103. ⁴⁶	117496. ²⁵	96. ⁸⁶
Ajustage	239323. ⁴⁰	53. ⁶⁷	63991. ³⁰	52. ⁸⁸
Emaillage	29260. ⁹⁰	6. ⁵⁷	7339. ²⁰	6. ⁰⁵
Cerve réfractaire	7045. ²⁵	1. ⁵⁸	2230. ⁵⁵	1. ⁸³
Décoration	7056. ⁹⁰	1. ⁵⁸	3115. ⁹⁰	2. ⁵⁷
Boutons	78947. ⁶⁵	4. ²⁴	7119. ²⁵	5. ⁸⁶
Cuivrierie	30650. ¹⁰	6. ⁸⁶	10844. ²⁵	8. ⁹³
Fonte mallable	101. ⁹⁰	2. ²²	2691. ²⁵	2. ²¹
Magasin	4824. ⁸⁵	10. ⁸³	14915. ⁸⁵	12. ³⁰
Frais généraux	92061. ⁷⁰	20. ⁶⁴	38803. ⁴⁰	31. ⁹⁰
Total	944112. ⁶⁵	211. ⁷³	268547. ⁸⁰	221. ³⁹

3^e Frais Généraux.

En 1873, les frais généraux ont été de 281515.⁷⁶
 A déduire Salaires Comptés à la 1^{re} Catégorie 92060.⁹⁰
 Matières premières Comptés à la 2^e Cat.^{Charbon} 34766.²⁵ 126827.¹⁵

Pour 4459 tonnes de fonte moulée ————— 154088.⁶¹ ou 34.⁷⁹ la tonne.

En 1874, pour les 11 mois écoulés, le compte de Frais généraux est débiteur de 53352.⁹⁸

A déduire Salaires 28403.⁴⁰
 Imposition — 12689.²⁵ 41093.²⁵ 12259.⁷³
 Ajouter pour 11 mois —————

Albums — 1500.
 Contrats Général — 11000.
 Eclairage — 4500.
 Brevets — 1900.
 Courants — 3000.
 Frais de procès — 900.

Pour 1213 tonnes fonte moulée en 1874, on a 35059.⁷³ — ou 28.⁹⁰ la tonne.
 Si on prend le chiffre moulé en 1873 :
 4459 tonnes à 28.⁹⁰, on aurait — 128865.¹⁰ —

Récapitulation.

Matières premières —	1130589. ²⁹	dit par tonne 253. ⁵⁵	963366. ³³	dit tonne 216. ⁰⁵
Salaires —	944112. ⁶⁵	" 211. ⁷³	987169. ⁰¹	" 221. ³⁹
Frais Généraux —	154688. ⁶¹	" 34. ⁷⁹	128865. ¹⁰	" 28. ⁹⁰
	<u>2229390.⁵⁵</u>	=	<u>2079400.⁴⁴</u>	<u>449.¹¹</u>

Sur 4459 tonnes de fonte moulée — 149990.⁴¹ ou 33.⁶² la tonne.
 Ou bien : 6.⁷⁵ par tonne de fonte moulée.

Cost en plus pour 1874 sur l'année 1873
 Le total des deux années 1873 et 1874
 en 1873, est de 70295.16
 En 1874, il est de 72789.30

Cost en plus pour 1874 1496.45, ce qui donne
 2.00 % d'augmentation en plus qu'en 1873.

Une dégrèvement et volume chef d'Appréciation, il y a pour 1874
 1% en moins sur Juillet, Août et Septembre, ce qui donne la
 même somme qu'en 1873.

pour les bonifications supplémentaires, il y a en plus :
 5% pour un chiffre d'affaires de 500 fr. et au-dessus
 10% " " " " 501 " à 2500 fr.
 et 11% " " " " tous les chiffres d'affaires au-dessus.

Il en résulte que le 6^e 72 en moins sur le coût, dont
 il est question plus haut et ce 2.00 % en plus, nous mettent à
 même de juger que nous pouvons faire face aux remises d'été
 et aux bonifications supplémentaires indiquées par le tarif de
 la présente année 1874.

Une autre circonstance, qui précède, avait été
 prise en compte par les bureaux de la Douane que le tarif
 actuel est de même nature.

Cela, sur la base de l'expérience pratique des douaniers
 que nous avons à l'étranger.

Fait, le 14 mai 1874.

J. Roupiès